La fièvre jaune dans le Mississipi.

Presse Associée.

Jackson, Mississipi, 21 octobre—Le docteur Dabney annonce de Clinton quatre nouveaux cas de fièvre jaune.

Deux nouveaux cas ont été constatés à Nittayuma.

D'Edwards, le docteur Purnell annonce cinq nouevaux cas. Les malades sont tous des blancs. On n'a constaté aucun cas grave dans les dernières vingt-quatre heures. On a annoncé l'existence de la fièvre jaune à Baie St-Louis le 17 octobre dernier, quand huit cas ont été rapportés au Bureau sanitaire.

Aujourd'hui le docteur R. J. Turner, officier sanitaire à Baie St-Louis, annonce sept nouveaux cas, six blancs et un noir, ainsi qu'un décès.

Le docteur ajoute qu'il y a eu jusqu'aujourd'hui cent cinquante cas de fièvre jaune à Baie St-Louis.

Le rapport de Cayuga établit que cinq nouveaux cas avaient été constatés à dix heures du matin, trois blancs et deux noirs.

Les rebelles des Philippines.

Presse Associée.

Vancouver, Col. Brit., 21 octobre—Le bruit court à Hong-Kong que 15,000 carabines ont été expédiées aux rebelles des Philippines. Comme les rebelles poursuivent depuis plusieurs mois une sorte de guerre de guérillas et ont récemment livré deux batailles désespérées aux Espagnols, le bruit semble fondé et l'on y croit.

Le Commerce des Œufs et de la Volaille dans l'Alaska.

Presse Associée.

Portland, Oregon, 21 octobre—Sur le steamship Geo. W. Elder, qui part vendredi prochain pour Dyea, Alaska, Ch. E. Vest, de cette ville, expédie 6,000 douzaines d'œufs et environ une tonne et demie de volailles, de viandes fraîches et d'huîtres.

Il compte les faire transporter par la passe Chilkoot à Dawson City avant Noël, sur un train de chiens.

Les œufs ont été préparés avec soin pour cette expédition. Ils ont été brisés dans des cannettes scellés puis glacés.

Vest à quatre autres associés dans cette entreprise; ils comptent gagner $100,000 dans cette entreprise aventureuse. Ils espèrent pouvoir vendre les œufs $35 la douzaine et la volaille à des prix fabuleux.

Le Dr Guiteras dans l'Alabama.

Presse Associée.

Philadelphie, Pennsylvanie, 21 octobre. — A la requête du chirurgien général Wyman les directeurs de l'Université de Pennsylvanie ont permis au docteur Guiteras de retourner dans l'Alabama pour examiner les cas de fièvre jaune à divers points de cet état.

La fièvre jaune à Montgomery.

Presse Associée.

Montgomery, Alabama, 21 octobre—Le Bureau sanitaire annonce aujourd'hui quatre nouveaux cas de fièvre jaune. Il y a eu jusqu'à date quatorze cas.

On n'a constaté aucun décès aujourd'hui.

Mais depuis la publication du rapport P. W. McAdam a succombé, ce qui porte à deux le nombre des décès jusqu'à date.

Les nouveaux malades deux sont blancs et deux sont des nègres.

La température était très basse ce matin.

Une dépêche spéciale de Selma, Alabama, est ainsi conçue:

Il y a eu une gelée blanche ce matin; le vent souffle du nord et la température baisse.

On attend ce soir ou demain matin le docteur Guiteras.

Pour guérir un rhume en un jour,
prenez les tablettes laxatives de Bromo Quinine. Tous les pharmaciens en rendent le prix d'achat, si elles ne guérissent pas. 25 cts.

Sur les bords du Golfe.

Dépêches spéciales à l'Abeille.

McHenry, Mississi, 21 octobre. — Il y a six nouveaux cas, attendu que M. S. M. Kinner, le suspect annoncé hier, est atteint de la fièvre jaune.

Un patient est dans un état critique et un autre gravement malade. Le docteur Folkes fait tout en son pouvoir pour soulager les malades.

Scranton, Mississipi, 21 octobre—On a constaté aujourd'hui vingt-et-un nouveaux cas. Il n'y a pas eu de décès.

Pascagoula, 21 octobre — Trois nouveaux cas, pas de décès.

A Patterson.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Patterson, Louisiane, 21 octobre.—Le cas suspect annoncé à un mille de Patterson, il y a quelques jours, est un véritable cas de fièvre jaune, a déclaré le docteur Carter.

Il y a eu deux cas dans la même maison. Il n'existe pas d'autres cas suspects.

Trois nouveaux cas de fièvre à Franklin.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Franklin, Louisiane, 21 octobre.—On a constaté 3 nouveaux cas de fièvre jaune à Franklin aujourd'hui: ceux de W. J. Mamboules, de Mme Chas Berger et de Louis Richard.

M. C. Levy est dans un état critique.

Trois infirmières expérimentées sont arrivées de la Nouvelle-Orléans aujourd'hui. Elles resteront à Franklin pendant la durée de l'épidémie.

Premier décès de la fièvre jaune à Bâton-Rouge.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Bâton-Rouge, Louisiane, 21 octobre—Willie Rivas, un jeune homme de dix-huit ans atteint de la fièvre jaune depuis lundi, est mort hier soir à neuf heures. Il a été enterré ce matin de bonne heure.

On a pris toutes les mesure possibles pour prévenir la contagion.

On n'a constaté qu'un cas suspect aujourd'hui.

Nouveau Règlement de Quarantaine établi à Bayou Sara.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Bayou Sara, Louisiane, 21 octobre—En conséquence de prétendues violations des règlements de quarantaine par des négociants de la Nouvelle-Orléans, qui expédiaient des marchandises à Memphis ou à d'autres villes, d'où elles étaient envoyées dans cette paroisse, notre Bureau sanitaire a lancé aujourd'hui, pour les négociants et tous les intéressés, l'ordre suivant:

Aucunes marchandises ou autres matières, quelque soit le point d'où elles sont expédiées, ne pourront entrer dans les limites de la paroisse sans un certificat établissant qu'elles n'ont pas séjourné à la Nouvelle-Orléans ou à tout autre point infecté depuis le 10 septembre 1897.

Cette mesure ne s'applique aux malles des Etats-Unis ni aux marchandises commandées avant cette date. Une amende de cent dollars sera imposée à quiconque violera ce règlement.

Le général Weyler.

Presse Associée.

Washington, 21 octobre.—Senor Dupuy de Lôme, ministre d'Espagne à Washington, a reçu du général Weyler la dépêche suivante:

Veuillez démentir le rapport publié annonçant que j'ai refusé de remettre mon commandement, et que le général Castellanos a refusé de considérer comme pacifiées les quatre provinces de l'ouest.

Conformément à l'ordre de Sa Majesté je m'embarquerai pour l'Espagne le dernier jour de ce mois.

Senor Dupuy de Lôme.

Presse Associée.

Washington, 21 octobre — Senor Dupuy de Lôme s'est présenté aujourd'hui au département d'Etat.

Il a passé près d'une heure en consultation avec le secrétaire Sherman et le sous-secrétaire d'Etat Adee, que son chef avait mandé.

Autant que puissent savoir les fonctionnaires du département d'Etat, il n'y a pas de probabilité d'un changement dans la légation d'Espagne à Washington.

Il n'y en aura certainement pas prochainement, peut-être pas du tout.

D'ailleurs l'expérience de Senor Dupuy de Lôme rend ses services à Washington extrêmement utiles au gouvernement espagnol dans la période de transition actuelle.

Arrivée des membres de la Commission des plaques cuirassées à Nashville.

Presse Associée.

Nashville, Tennessee, 21 octobre—Les membres de la commission des plaques cuirassées, qui accomplissent une tournée d'inspection des fonderies de fer et d'acier dans le sud des Etats-Unis, sont arrivés de Sheffield, Alabama, à Nashville.

Cette commission comprend le commodore J. A. Howell, M. F. Endicott, J. H. Perry, les lieutenants F. F. Fletcher et W. I. Chambers et le sténographe C. de Knight.

Une délégation des citoyens de Nashville a reçu ces messieurs et leur a fait visiter la ville, l'exposition et la ferme de Belle Meade.

Ils sont partis dans la soirée pour Chattanooga.

La Révolution au Guatémala.

Presse Associée.

San Francisco, Californie, 21 octobre— Des avis particuliers de Quezaltenango datés du 20 octobre, arrivés par voie de Tapalcha, Mexique, établissent que les forces de Morales sont toujours en possession de cette ville et que les soi-disant avis officiels adressés aux fonctionnaires de Washington étaient faux.

Un de ces avis est ainsi conçu:

Les révolutionnaires déploient une aussi grande activité qu'au début. Nous sommes informés que des fausses nouvelles ont été envoyées par Reyna. Restez assurés de notre succès.

Félicitations.

Signé: Morales.

L'affaire Luetgert.

Presse Associée.

Chicago, Illinois, 21 octobre—Les jurés dans la célèbre affaire Luetgert n'ont pu s'entendre pour rendre un verdict, et le juge Tuthill les a congédiés.

La Presse Associée a obtenu ce soir le point principal omis dans les débats de la célèbre affaire Luetgert: une déclaration sous serment de l'accusé, Adolphe Luetgert.

Debout, ce soir, dans la lugubre prison adjacente au palais de justice en pierres grises où vient de se terminer le fameux procès, le gand fabricant de saucisses a couronné l'extraordinaire série d'événements qui a commencé par sa faillite sensationnelle et s'est terminée par la terrible accusation portée contre lui: l'anéantissement de sa femme en la faisant bouillir dans un récipient de sa manufacture.

Ce soir, peu après le résultat du procès qui a attiré l'attention du monde entier, Luetgert a fait sous serment, pour la Presse Associée, une déclaration relativement au terrible crime qui lui était imputé.

C'est la première déclaration sous serment qu'il ait faite, et c'est la première de ce genre dans les annales du journalisme.

Cette déclaration est rédigée dans la forme légale et est certifiée par un notaire.

L'ex-juge Vincent, le défenseur principal dans le célèbre procès, à l'intelligence, à l'énergie et aux talents duquel Luetgert doit certainement sa victoire légale, avait donné son consentement.

La scène dans la prison, quand Luetgert a prêté serment, était des plus dramatiques.

Dans le corridor faiblement éclairé de la prison, la main gauche serrant un des barreaux de fer qui le privent de sa liberté, Luetgert, debout, a levé la main droite et a prêté serment devant le notaire.

Peu des prisonniers curieux et des gardiens se doutaient de ce qui allait se passer.

Luetgert, le notaire et le représentant de la Presse Associée se sont d'abord entretenus quelques instants, puis, sans hésitation, il a fait la déclaration et l'a signée à l'encre avec la main qui, prétend-on, a commis un des plus horribles crimes qu'on puisse se rappeler.

Cette déclaration établit explicitement l'innocence de Luetgert; elle est ainsi conçue:

Au public.

Le résultat de mon procès, qui s'est terminé aujourd'hui, est une victoire pour moi par le désaccord du jury, mais je suis très désappointé et très surpris que ledit jury n'ait pas rendu un verdict d'acquittement.

« Je n'ai pas tué ma femme», et je ne sais pas où elle est, mais je suis certain que son retour à la maison n'est qu'une question de temps. Je n'ai pas fait de déposition parceque mon conseil, le juge Vincent, y était absolument opposé et qu'il m'a dit que ce n'était pas nécessaire.

Je suis heureux de l'extraordinaire changement de l'opinion publique en ma faveur, et le temps prouvera non seulement que je suis innocent, mais un homme gravement méconnu.

Signé: Adolphe Luetgert.

Signé sous serment devant moi le 21 octobre 1897.

Signé: M. F. Sullivan,
notaire public.

DERNIERE HEURE.

Séance de Cabinet à Madrid.

Presse Associée.

Madrid, Espagne, 21 octobre—La reine régente a présidé aujourd'hui la séance du conseil.

Senor Sagasta, premier ministre, et l'amiral Bermejo, ministre de la marine, tous deux indisposés, étaient absents. Senor Gullon, ministre des affaires étrangères, a expliqué longuement l'état des relations diplomatiques actuelles de l'Espagne avec les Etats-Unis, et a déclaré que tous les membres du cabinet étaient d'accord sur la politique à suivre.

Le général Correa, ministre de la guerre, a dit qu'il était satisfait de la façon dont les renforts se concentraient dans l'île de Cuba. Il a ajouté qu'il n'y avait eu que très peu de désertions.

A la réunion du conseil, demain, Senor Sagasta prendra en considération le texte de la réponse du gouvernement espagnol à la note du gouvernement des Etats-Unis relativement à l'île de Cuba, note remise par le général Stewart L. Woodford, ministre américain à Madrid, quelques jours après son arrivée.

On croit que cette réponse contiendra une protestation formelle contre la flibuste.

El Heraldo dit que senor Gullon a soumis aujourd'hui au président du conseil la note qu'il a rédigée en réponse à celle du gouvernement de Washington, et que senor Sagasta l'a approuvée, mais qu'il a donné à entendre qu'il serait préférable de ne l'envoyer qu'après l'arrivée du maréchel Blanco à la Havane.

A la Diète de Bavière.

Presse Associée—

Munich, Bavière, 21 octobre—Aujourd'hui, à la diète de Bavière, le baron Von Crailsheim, président du conseil des ministres, en réponse au député Rattainger et à plusieurs autres qui avaient demandé le rappel de la clause de la nation la plus favorisée des traités de commerce avec les Etats-Unis et la République Argentine, ainsi qu'une augmentation des droits sur les céréales, a déclaré hautement que les décisions sur de tels sujets ne devaient être prises qu'après mûre considération.

Les intérêts agricoles de la Bavière affectés par le traité avec les Etats-Unis, a fait remarquer le premier ministre, ne sont pas si importants qu'on le dit fréquemment, et toutes les mesures nécessaires seront étudiées à fond à Berlin.

Il était possible, a-t-il dit en concluant, que la clause de la nation la plus favorisée fût abrogée, mais il ne pouvait rien dire de définitif pour le moment.

La décision des directeurs de l'Université catholique dans le cas de Mgr Schrœder.

Presse Associée.

Washington, 21 octobre—Le cardinal, les archevêques et les évêques constituant le Bureau de direstion de l'Université catholique d'Amérique ont décidé aujourd'hui de référer le cas de Mgr Schrœder, président du cours de théologie dogmatique à l'Université, au Pape Léon XIII, qui décidera en dernier ressort.

Cette décision a été prise à une heure avancée de l'après-midi et a été annoncée par un rapport publié par le Bureau.

Ce cas est un des plus intéressants dans la récente histoire de l'Eglise, car après avoir agité la hiérarchie jusqu'au sommet et attiré l'attention publique aux Etats-Unis, il a été pris en considération au Vatican et a été l'objet de communications par le câble entre Rome et le délégué du Pape à Washington. Les directeurs refusent de donner des renseignements sur les circonstances qui ont conduit à cette décision.

Il y a eu de nombreux commentaires sur la signification et les effets de cette décision.

Il est compris que si la décision réfère le cas à Rome le Bureau a exprimé ses vues, lesquelles seront envoyées à Rome en même temps que celles de Mgr Schrœder, et que ce dernier se retirera volontairement d'ici un an.

Les rapports annonçant que Mgr Schrœder avait donné sa démission comme préliminaire de la soumission de son cas au pape sont positivement démentis.

Après l'ajournement un représentant de la Presse Associée a demandé à Mgr Schrœder une déclaration destinée à la publicité.

L'évêque a exprimé les regrets que lui causent l'importance donnée à son nom dans le public et a dit qu'il désirait beaucoup donner sa démission de professeur durant les dernières vacances; qu'il avait beaucoup souffert de névralgies pendant son séjour en Allemagne et que les médecins lui avaient donné le conseil de résigner ses fonctions à cause de l'excitation mentale en résultant; qu'il n'était revenu à l'Université que parceque le Saint Père le lui avait dit; que, conséquemment, il ne pouvait donner sa démission sans le consentement de Léon XIII; qu'il ne répondait que par le mépris aux accusations portées contre lui, et qu'il était content d'apprendre que le Bureau ne les avait pas prises en considération.

Le cas de Mgr Schrœder constitue une controverse remarquable à plusieurs égards. Il est entré dans la faculté de l'Université dès le début, et il y est toujours resté. Il est une autorité reconnue dans les questions de doctrine et de philosophie, un homme d'un-grand savoir, et il est considéré comme le plus grand orateur latin de l'Eglise.

Ces années dernières il a différé d'opinion avec ses collègues sur des questions politiques, et cette divergence s'est accentuée au moment de la retraite de l'évêque Keane, recteur de l'Université.

On a assuré à ce moment que Mgr Schrœder était en partie responsable du changement. Il était alors considéré comme l'organe le plus en vue du clergé allemand et de ses idées sur la politique de l'Eglise.

A la suite de cette divergence d'opinions l'attentiondes directeurs de l'Université fut attirée sur la conduite de Mgr Schrœder, dans le but d'obtenir son déplacement.

Quand les directeurs se sont réunis, on ne doutait guère dans les cercles universitaires du déplacement de l'évêque. Mais Mgr Martinelli, le délégué du pape, reçut de Rome, dimanche dernier, une dépêche lui demandant d'informer le Bureau que le pape désirait le maintien de Mgr Schrœder à l'Université. Et le Bureau fut informé aussi que l'évêque avait exprimé sa décision de démissionner si le pape lui en donnait la permission.

C'est dans ces circonstances, qu'après deux jours de débats, la décision qu'on connait a été prise.

C'est le pape qui décidera en dernier ressort.

A la réunion des archevêques pour discuter les affaires générales, il a été décidé de maintenir le Bureau Indien sous la direction de Mgr Stephan, et de distribuer environ $177,000 aux écoles indiennes.

Combat dans la province de Matanzas.

Presse Associée.

La Havane, île de Cuba, 21 octobre—Une force locale de guerillas a engagé le combat sur la ferme de Manuelita, près d'Abrens, province de Matanzas, avec une bande de soixante insurgés commandée par le lieutenant-colonel Yboni.

D'après le rapport officiel l'ennemi a eu deux officiers et deux hommes tués. Les Espagnols ont fait huit prisonniers et se sont emparés d'une grande quantité d'armes et d'obus à dynamite.

La Salsapareille d'Ayer est l'agent le plus prompt pour la guérison des maladies du sang. Ses effets en sont immédiats.

C. LAZARD & CO., LTD
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
1 nov—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour hommes et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2me district
nov 92—1 an—mer.jeu.dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Cinquième District.

Firemen's Building Association
vs
Charles H. Gravois.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 54,449—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 octobre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bermuda, Morgan, Lavergne et Delaronde, désigné par le No 23 sur un plan de voyer fait par C. Unnas Lewis, député voyer de ville en date du 1er mai 1890 et annexé à un acte passé pardevant Fritz Zengel, notaire, le 14 octobre 1895, conformément au dit plan le dit lot commence à une distance de cent cinquante six pieds quatre pouces cinq lignes de la rue Morgan et mesurant trente cinq pieds cinq pouces deux lignes de face à la rue Bermuda sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent cinquante neuf pieds dix pouces deux lignes. Subséquemment une portion du dit lot a été vendue, laquelle portion mesure trois pieds cinq pouces cinq lignes de face à la rue Bermuda sur une pleine profondeur du dit lot pris de la ligne la plus rapprochée de la rue Delaronde et a été dégagé par cet effet de l'hypothèque dans l'affaire ci-dessus et n'est pas inclue dans la vente qui doit être faite.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
25 sept—25 26—1 8 15 22 28 oct

VENTES PAR LE CONSTABLE

Elias Saik vs George David Al Haddad
No 29,067.
Elias Saik vs Farris Abdallah Al Malof
No 29,068.

DEUXIÈME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans — En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt No 728 rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville le LUNDI, 25me jour d'octobre 1897, à 11 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de vêtements, lingerie, actions, bijouterie, etc.

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LÉON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
16 oct—16 20 25

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Edward Hausen vs Addison Lewis et als.

PREMIÈRE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 83,065—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en mon entrepôt rue Lafayette, entre les rues Camp et Magazine, le MARDI 26 octobre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une charrette à meubles à quatre roues, un buggy à quatre roues, un jumper, un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
15 oct—15 21 26

Succession de W. P. Dudley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,931—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edgar H. Bright, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Farrar, Jonas, Kruttschnitt et Gurley.
16 oct—16 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 52,449 — Division D—Léon Beneditto vs ses créanciers— Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Léon Beneditto, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Emile J. Barnett, notaire, à son bureau No 323 rue Baronne, en cette ville, commençant lundi 25e jour d'octobre 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que H. Mionel, Esq., avocat, antérieurement appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit réappointé pour représenter les dits créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1897.

Signé: F. A. MONROE,
Juge de cette cour, Div. C, agissant pour l'Hon N. H. Brighton, juge Div. D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 sept—22—1 23 oct

Feuilleton

—: DE :—

L'Abeille de la N. O.

No 88 Commencé le 9 juillet 1897

Honneur de Femme

GRAND ROMAN INÉDIT.

PAR ROBERT SAINVILLE.

TROISIÈME PARTIE.

Le bon et le mauvais ange.

XXXV

UN RENDEZ-VOUS D'AMOUR.

Suite

Qu'était cela, mon Dieu! qu'était cela!.... Ce corps étendu sur le tapis, avec un poignard dans la poitrine.... Gladys!

Il se rua vers cette chose qui le stupéfiait, s'agenouilla dans la mare de sang, arracha le poignard et souleva la tête inerte..

Horreur! elle ne tenait plus que par des lambeaux de chair.

Alors, saisi de terreur, il se précipita hors de la maison.

—Au meurtre! au meurtre! se mit-il à hurler désespérément.

A ces cris quelques villas voisines commencèrent à s'éclairer.

Des concierges, des domestiques, des filles de service accouraient ahuris.

Que se passe-t-il donc?

Bientôt le hall de la villa Victoria fut bondé de monde.

Et c'était un tumulte de voix, des exclamations d'horreur, des questions.

Tous les regards se portaient sur Gaston, méfiants et soupçonneux.

—Comme il est pâle, murmurait-on, ses mains, ses vêtements et jusqu'à son col de chemise, tout est plein de sang....

Bientôt un remous s'opéra dans cette cohue, à chaque instant grossissante.

Chacun s'écarta: la police!

C'était en effet, le commissaire de police du quartier, accompagnés de trois agents.

Un des voisins avait était les quérir.

—Qui a découvert l'assassinat! demanda le commissaire.

—Moi, dit Gaston en s'avançant.

—Qui êtes vous, monsieur?

—Le marquis Gaston de Lachesnaye.

—Ah! ah! fit le commissaire en le regardant à son tour d'un œil scrutateur.

Ce nom, Lachesnaye, ne m'est pas inconnu. J'avais des ordres secrets pour surveiller cette maison, et dernièrement il n'était bruit que du scandale provoqué par l'elèvement de lady Audley par un marquis de Lachesnaye. Ne serait-ce point vous de qui il était question.

Gaston ne répondit rien.

— Ah! poursuivit l'autre vous gardez le silence? Qui se taie avoue.

Et que venez vous faire ici la nuit, monsieur?

— Ceci est mon affaire! riposta Gaston non sans hauteur.

— C'est aussi un peu la mienne, cher monsieur.

Pourquoi êtes-vous couvert de sang?

—Parce que j'ai voulu relever le cadavre, et me suis éclaboussé....

—Je renouvelle ma question, interrompit le commissaire, comment étiez-vous ici à cette heure indue?

—Eh bien, fit avec effort Gaston, j'avais un rendez-vos!

—Un rendez-vous? répéta le commissaire incrédule.

Avez-vous une preuve de votre.... rendez-vous?

Il avait prononcé avec une lenteur pleine d'ironie les mots "preuve" et "rendez-vous".

Une vague mais poignante appréhension commençait à serser le cœur de Gaston.

De quoi allait-on donc le soupçonner?....

—Je ne comprends rien à vos questions, répondit-il, je vous ai déjà....

—Je demande la preuve de votre rendez-vous! insista le commissaire.

Gaston hésita, mais, se sentant le point de mire de tous ces regards malveillants et de plus en alarmé, il retira la lettre que lui avait écrite lady Audley et la tendit au magistrat.

Rapidement le commissaire la parcourut des yeux.

—Monsieur de Lachesnaye, demanda-t-il, que veulent dire ces phrases singulières?

"Il est là le couteau avec lequel tu disais vouloir me tuer.

"La mort, la mort de ta main bien-aimée, oh! quelle ineffable volupté!

"Frappe donc, sans une plainte, sans un cri, je te tendrai, heureuse et docile, ce cœur qui ne palpite que pour toi."

—En vérité, monsieur, je ne comprends pas, je ne m'explique point ces phrases, fit Gaston, maintenant au comble de l'épouvante.

Il commençait à pressentir un monstrueux guet-apens et se mandait si la victime du crime ne lui avait pas tendu un piège dans lequel elle était tombée elle-même.

—Ah! vous ne "comprenez" pas, vous ne vous "expliquez" pas? s'écria durement le magistrat.

Eh bien, M. le juge d'instruction saura vous ouvrir l'intelligence.

Vous, poursuivit-il, en s'adressant à ses agents, enlevez-moi cet homme!

Aussitôt, les agents se ruèrent sur Gaston de Lachesnaye.

Il voulut résister, se débattre: six mains vigoureuses le terrassèrent.

—Gardez-le à vue dans une pièce voisine, ordonna le commissaire.

Moi, je cours au télégraphe pour aviser la préfecture de police.

Et il disparut.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

L'Expiation.

I

LE CRIME DE LA VILLA VICTORIA.

Depuis trois mois la presse tout entière ne s'occupait que du crime accompli à la villa Victoria et consacrait de longs reportages sur l'assassin présumé.

La culpabilité du marquis de Lachesnaye ne faisait doute pour personne.

Trop de charges l'accablaient pour qu'il fût possible de croire en son innocence.

Tous les jours paraissaient sur lui de nouveaux détails plus ou moins vraisemblables, d'ailleurs souvent en contradiction avec ceux donnés la veille et qui cependant trouvaient une absolue créance.

Les plus fantaisistes légendes accompagnées des plus perfides commentaires allaient leur train; la calomnie avait beau jeu, et la diffamation s'en donnait à cœur joie.

Les journaux avait raconté le mariage anglais que le malheureux jeune homme avait contracté avec l'aventurière.

Mais ils différaient dans certains détails de leurs récits.

L'un prétendait que Gaston avait été la dupe par trop naïve d'une vulgaire intrigante.

L'autre affirmait au contraire qu'ils se connaissaient depuis de longues années.

On ajoutait même qu'il s'était entendu avec elle pour livrer des secrets d'Etat au gouvernement britannique.

Pris en flagrant délit d'espionnage, on assurait encore que le jeune diplomate avait été ignominieusement chassé du Ministère, et que c'était par égard pour la mémoire du commandant Maxime de Lachesnaye qu'on avait étouffé l'affaire et évité un gros scandale.

Bientôt les journaux de l'opposition entrèrent en campagne, prirent à partie les Ministres et dénoncèrent la parfaite faiblesse du quai d'Orsay.

D'aucuns allèrent jusqu'à réclamer une interpellation à la Chambre.

D'ailleurs, une main mystérieuse leur adressait de nombreuses et piquantes révélations sur le passé du "traître," ainsi qu'on appelait maintenant l'infortuné Gaston.

Son mariage rompu avec Diane de Saint-Albin, le duel malheureux où il avait tué Saint-Firmin, tout enfin, jusqu'à cette nuit passée en un tripot clandestin, était raconté, grossi, commenté avec une insigne malveillance.

Quant à l'instruction, elle avait été rudement menée.

L'interrogatoire avait prouvé, primo, que Gaston lors d'une première visite à la villa Victoria avait été surpris par le concierge dans la plus compromettante des attitudes.

En proie à un accès de rage folle il avait forcé des meubles, fouillé des tiroirs, proféré des paroles de vengeance et des menaces de mort.

Un autre fait demeurait égale-